

### 1°- Schéma Départemental d'Organisation des Structures (SDOS)

Le SDOS, qu'est-ce ? Aux termes du projet de contrat de performance pour 2006-2008, dans chaque département, les directeurs procèdent à l'élaboration d'un schéma départemental d'organisation des structures, déterminant la stratégie de la direction pour la période du contrat. Ce schéma est présenté pour avis au comité technique paritaire puis à l'ensemble des cadres et des agents.

Pour le Gers, cela doit se traduire par l'instauration de l'IFU des particuliers, de pôles de compétence (ICE, enregistrement et recouvrement forcé), de nouveaux hôtels des finances et la mise en place de la certification pour le site de Mirande.

- l'IFU des particuliers : il sera mis en place en 2006 à Condom et à l'horizon 2008 à Mirande.

- Les pôles de compétence : le pôle enregistrement, déjà en place à titre expérimental, n'est évoqué qu'à la seule fin d'être entériné par le CTPD. Pour le pôle ICE, il s'agit du regroupement en pôles de compétence des ICE de plusieurs CDI situés à des résidences différentes avec une unification de la résidence et du pilotage (échéance prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2006). A terme, il est prévu de mettre en place un pôle de contrôle fiscal global intégrant les ICE, la BCR et la BDV.

- Hôtels des finances : suite au CTPM du 7 juillet 2005 et compte tenu des contingences locales, il est apparu à notre DSF que seul le site de Condom permettait d'opérer le rapprochement du CDI et de la trésorerie.

- Certification : la certification de service est la reconnaissance officielle et externe par un organisme certificateur agréé des engagements de services pris par un organisme prestataire (la DGI en l'occurrence) vis-à-vis de ses usagers.

Devant une telle partition, une première question vint à l'esprit des représentants du personnel : qui pour l'interprétation, orchestre philharmonique ou orchestre de chambre ?

Ce à quoi Mme DACHY répondit qu'il s'agissait d'un simple calendrier et que chacune des réformes ferait l'objet d'une étude quant à son organisation et aux moyens mis en œuvre.

Ainsi, en abordant l'organisation du pôle enregistrement, on se retrouve en plein cœur de la « nébuleuse des emplois ». Nous rappelons pour ceux qui l'auraient oublié que le pôle enregistrement avait un caractère d'expérimentation jusqu'au 31/12/2005. A ce titre, il a bénéficié des moyens de sa réussite. Devant cette remarque pernicieuse des organisations syndicales, Mme DACHY affirma que ces renforts ne seraient pas retirés brutalement au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et qu'ils seraient maintenus tant que nécessaire.

Nous voulons bien croire qu'il n'y aura pas brutalité mais il y aura néanmoins retrait. En outre, la Rapière reste très perplexe sur la portée du vocable « nécessaire ». Nous n'hésitons pas à prendre date et à parier que les choses n'en resteront pas là, que passé le cosmétique de l'expérimentation, nous rentrerons dans le vif du sujet.

Avec l'instauration du pôle de recouvrement forcé, nous assisterons au petit jeu des chaises musicales qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul, sachant qu'à la fin du jeu Pierre, Paul et Jacques se retrouvent à poil.

Pour le SNADGI, ce ne sont pas de renforts dont ont besoin les services mais de véritables emplois.

Autre moment de bravoure de cette journée de CTPD furent les joutes au sujet de la création du pôle départemental ICE.

Nous ne reviendrons pas éternellement sur la philosophie qui sous-tend la création tous azimuts de pôles de compétence qui, sous couvert de pseudo mutualisation, veut nous imposer une flexibilité à tout crin. Mais nous insisterons sur la mauvaise foi récurrente de notre direction qui,

contrairement à ce qu'elle avait affirmé lors de l'audience accordée aux organisations syndicales le 21 octobre 2005, effaçait en CTPD la possibilité de créer cette nouvelle structure en sites éclatés. En clair, cette solution permettait aux agents de Condom de rester sur leur résidence tout en ayant vocation à intervenir sur tout le département. Sans intervention de la cellule micro, les représentants syndicaux se chargèrent de rajouter une barrette de mémoire au staff directionnel pour le ramener à sa position initiale du 21 octobre.

Pour la rédaction de la Rapière, cet exemple illustre parfaitement les conséquences nocives des réformes d'essence libérale sur le quotidien des agents.

### 2°- Compte rendu du budget 2005 : utilisation des marges

Sur ce sujet, les organisations syndicales ont pu applaudir des deux mains les talents de prestidigitateur de nos directeurs. Soyons francs, il s'agissait davantage d'un tour de bonneteau réalisé en douce au coin d'une rue d'un marché aux puces de Saint Ouen qu'un tour de magie du grand Houdini : « Mesdames et messieurs, je mets le dialogue social sur la table. Vous le voyez ! Vous le voyez ! Vous ne le voyez plus ! »

En effet, il fallait avoir de bons yeux pour voir un semblant de dialogue social dans l'examen des marges budgétaires un 19 décembre (1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires) pour un budget clos le 31. Mme DACHY, devant un auditoire ébahi par tant de dextérité, poussa l'avantage en entamant un nouveau tour de passe-passe que n'aurait pas renié Gérard Majax au sommet de son art.

Dans la Rapière n° 7 du mois de novembre 2004, nous évoquons le fait que la DSF du Gers envisageait de reverser 89000 € à la DG pour participer au financement des opérations immobilières sur Auch.

Nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs que ces 89000 € correspondaient aux marges dégagées par la LOLF dans le cadre du budget 2004 (somme provenant des congés maladie des agents ainsi que des départs massifs en CFA suite à la réforme des retraites).

Lors du CTPD du 14 octobre 2004, les élus du SNADGI avaient demandé à ce que ces 89000 € permettent l'amélioration du confort des agents durant les travaux.

Que nenni ! Mme DACHY nous expliqua placidement que ces 89000 € avaient été réexpédiés dans la nébuleuse DG et qu'à ce titre, nous avions perdu le contrôle radio : le satellite budgétaire « DSF 32 » était définitivement perdu. Vous admettez, chers lecteurs, que ce tour a de l'allure. C'est autre chose que de faire disparaître un vulgaire lapin.

### 3°- Ponts naturels.

Cherchez l'intrus : il était proposé 3 dates à la perspicacité des représentants du personnel :

26 mai 2006.

14 août 2006.

26 décembre 2006.

La réponse n'est pas le 14 août 2006 car ce n'est pas un 26 mais le 26 décembre 2006 puisque ce n'est pas un pont !!!

Devant la vivacité d'esprit des joueurs qui trouvèrent la réponse sans coup férir, la DSF obtempéra : le 26 décembre n'étant pas un pont, il ne sera pas un pont.

### 4°- Suppressions d'emploi en 2006.

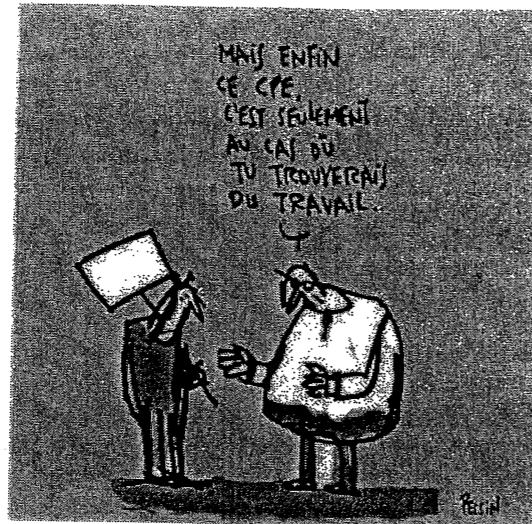
A l'approche de Noël, Mme DACHY, dans un rôle de roi mage de pure composition, venait nous délivrer la bonne nouvelle. D'après la nouvelle théorie dite de « l'efficience » échafaudée dans son laboratoire de recherche par le professeur T. BRETON, nous apprenions avec stupeur que si la DSF du Gers devait rendre 2 emplois C en 2006, nous le devons à des

excédents d'emploi depuis plusieurs années dans certains services et ceci au regard de leur charges. Les services obèses étaient enfin démasqués : le CDI et le CDIF à Auch.

Pour la Rapière : no comment !

En définitive, un CTPD comme on aimerait en voir plus souvent : bien rempli, hautement constructif et surtout riche en dialogue social.

\*\*\*



\*\*\*

### HOMMAGE DE LA SECTION SNADGI-CGT 32 À NOTRE AMI PATRICK, MILITANT DE TOUS LES COMBATS.

Je n'avais pas le cœur à aller bosser ce lundi matin là...  
C'est vrai quoi...

Je me voyais à la retraite et «on» m'a rajouté deux ans et demi...

Et puis cette déclaration pré-remplie (appelée ainsi parce qu'elle me gavait avant l'heure?!?)

Et puis «ces» demandes toujours grandissantes...

Et puis... et puis ... épuisé

Je n'avais pas le cœur à aller bosser ...

Alors il s'est arrêté... »

Patrick Balansac ???

Patrick,

Tu nous as laissé ce lundi 20 février...

Mais tu dois savoir que si ton départ brutal a laissé des marques indélébiles

Il a aussi donné à tous beaucoup beaucoup à réfléchir...



# La rapière

Journal d'information de la section Snadgi-cgt du Gers - N° 12  
avril 2006

## LES ILLUSIONNISTES

Le CTPD du 19 décembre 2005 a commencé paradoxalement le 15 décembre 2005, date à laquelle M. BLANCHARD avait convié les organisations syndicales à entériner les traditionnelles suppressions d'emploi et les réformes de structures de l'année à venir.

Devant un menu aussi rebutant que pléthorique (cf. l'épaisseur du dossier préparatoire au CTPD que nous tenons à la disposition de chacun), M. BLANCHARD, dans un souci de dialogue social constructif, avait tout d'abord eu la judicieuse et pertinente idée de vouloir caser ce CTPD pantagruélique le vendredi 16 décembre à 14 heures).

Il avait été décidé, lors des HMI du mois de décembre, de boycotter ce rendez-vous avec les *missi dominici* de Bercy. C'est ainsi que pour dénoncer le mépris dans lequel l'ensemble de la hiérarchie tient les agents du département, une pétition signée par les personnels et condamnant les deux nouvelles suppressions d'emploi fut remise au directeur dans le silence et la dignité.

Le CTPD fut convoqué à nouveau le 19 décembre 2005.

Dans un monde où tout va trop vite, où l'agent lambda reste sur le bord de la

route, la caravane du modernisme allait nous amener une innovation supplémentaire – ne soyons pas mesquins, une révolution –.

Point de déclaration liminaire des syndicats à l'ouverture de ce CTPD mais une déclaration liminaire du DSF : Super Modernisateur avait encore frappé.

Mal à l'aise ( mais nous le comprenons bien) dans un nouveau rôle, qui plus est de composition, M. BLANCHARD nous livra une déclaration édifiante sur le dialogue social et les multiples bienfaits de la réforme de Bercy (à lire en bonus track de ce numéro).

Le SNADGI-CGT ne pouvait laisser passer un tel exercice de réécriture de l'histoire. Nous n'avons pas de leçons de dialogue social à recevoir de la part d'un directeur qui, nous le rappelons à nos lecteurs (cf. Rapière n° 11), nous doit toujours des excuses.

Quant aux alléchantes primes vantées par le locataire du 2 place de l'Ancien Foirail, elles étaient jugées insuffisantes, injustes et dans certains cas, la simple compensation d'un préjudice causé par les réformes de structure.

Passé cet échauffement d'avant match et son réveil musculaire, la partie pouvait commencer.

Au menu :